

Délibération du Conseil Municipal

D.2023 - 003

ACTE : 3.5.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, LARONDE,

MRS BAÏADA, BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

MME BOURCIER A M. ZULIAN

MME MAZILLE A M. LE MOING

M. CAM A M. BERTHAUX

Excusé(s) / Absent(e)s : M. BADO, MMES GAUCHET ET NEGRE

Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 10/02/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURES DES CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE POINTS DE VUE AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire signale au conseil que plusieurs associations demandent régulièrement la mise à disposition ponctuelle de l'Espace Points de Vue afin d'y organiser des animations et des activités dans l'année.

Monsieur le Maire souhaite soutenir les projets de ces différentes associations dans la poursuite de leurs objectifs et développer les animations se déroulant à l'Espace Points de Vue en mettant gratuitement à leur disposition les locaux de l'Espace Points de Vue.

Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec les différentes associations suivantes :

- Art Points de Vue
- Ecole de Musique Rue Bourbon
- Chamotte et Barbotine

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, , à l'unanimité :

- **ACCEPTE :** la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec ces différents utilisateurs pour la mise à disposition de l'Espace Points de Vue ;
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

 Le Maire,
François LE MOING